

L'économie du détail chez Montesquieu

In nova fert animus mutatas dicere formas

Corpora...

*(«Comment les corps se métamorphosent en des corps
nouveaux, voilà ce que je me propose de dire»)*

OVIDE, épigraphe du livre XXVIII de *L'Esprit des lois*

Le *détail* semble à la *curiosité* ce que le fait est au savoir réputé construit. Il tient à l'érudition de collectionneur, que les Anciens appelait polymathie, «notion presque unanimement péjorative», comme l'a rappelé Judith Schlanger: «L'érudition scientifique antique n'est justement ni une observation des réalités ni une recherche des principes. Elle n'est ni méthodique, ni organisée, elle collectionne les faits [...] Elle est toujours dans le particulier, dans l'accumulation des anecdotes et des cas. Son régime est la fiche et le recueil de fiches, la masse des cas ponctuels, l'addition à la masse, la prolifération»¹. Force inquiète donc, taxinomique, qui tend à la dispersion, recherche, enfin, «qui ne concourt à aucun bien», ni sur le plan du savoir, en quête de *principes*, ni sur le plan moral et politique, puisqu'à tout idéal harmonieux, elle oppose ses tentations discordantes. On voit reformuler, de siècle en siècle, cette coupure entre savoir légitime

1. Judith Schlanger, «Désir intellectuel: le dossier contre», dans *La Curiosité. Vertiges du savoir*, Nicole Czechowski éd., *Autrement*, n° 12, septembre 1993, p. 50-59. Dans nos références bibliographiques, Paris comme lieu d'édition est omis.

et curiosité transgressive, en un ballet qu'orchestre subtilement l'analyse chrétienne, à partir de la *cupiditas scientiae* d'Augustin et de la *libido sciendi* de Thomas d'Aquin. On en sait la prégnance, jusqu'au *Traité de la concupiscence* de Bossuet: mais à la fin du XVII^e siècle, un tournant s'opère, avec le renouveau de l'aristotélisme. Malebranche, dans la *Recherche de la vérité* (1674-1675, IV^e partie), estime «naturel et nécessaire» le désir de savoir, puis Bernard Lamy, «oratorien lui aussi, défend la curiosité»². Si c'est bien dans le milieu oratorien que se forme cette nouvelle conscience, qui efface l'antinomie entre curiosité et science, Montesquieu était à bonne école, pour faire fructifier ce plaisir de l'âme³, cette passion de la recherche qui excède absolument le meilleur esprit encyclopédique. Tout est lié, dans son cas, mais par une éthique intellectuelle qui n'est pas celle du fragmenté encyclopédique dont Bayle a un temps constitué le paradigme⁴, tendue précisément vers la «recherche des principes». Bernard Beugnot cite à cet endroit de son article, sans marquer ce lien qui sans doute d'ailleurs ne rendrait pas compte de l'originalité de l'écrivain, l'éloge par Montesquieu «d'une certaine curiosité que tous les hommes ont et qui n'a jamais été si raisonnable que dans ce siècle-ci»⁵, «éloge convenu»⁶ du reste à cette époque.

On peut s'interroger sur les conséquences d'une neutralisation de la différence et de la hiérarchie des régimes du savoir, qui ferait que la *curiosité* – «une certaine curiosité» – serait rattrapée par la «recherche des principes» et des lois: manière de noyer la distinction entre fait et détail, toujours «ramené à son contraire»? Il serait à peine besoin de rappeler la perception négative du détail «des classiques», «indésirable et polluant»⁸, qui cadrerait parfaitement avec ce qui paraîtrait alors une réhabilitation ambiguë de la curiosité. Pourtant, la différence paraît en réalité maintenue

2. Bernard Beugnot, «Histoire d'un plaisir coupable», dans *La Curiosité* ouvr. cité, p. 101-117.

3. *Essai sur le goût, Œuvres complètes*, éd. Roger Caillois, Gallimard, «Bibliothèque de la Pléiade», 1949, 2 tomes, II, p. 1241. Désormais je citerai tous les textes dans cette édition en indiquant OCI ou II.

4. Voir Ernst Cassirer, *La Philosophie des Lumières*, trad. fr. Pierre Quillet, Fayard, 1966, «Agora», p. 269 et suiv.

5. *Discours sur les motifs qui doivent nous encourager aux sciences*, Académie de Bordeaux, 1725, OCI, P. 54.

6. Georges Benrekassa, «*Voluptas noscendi res singulares*: curiosité historique et essor des Lumières», dans *Curiosité et libido sciendi de la Renaissance aux Lumières*, 2 t., Sophie Houdard et Nicole Jacques-Chaquin, éd., Fontenay-aux-Roses, ENS Éditions, 1998, t. I, p. 167-182.

7. Luc Rassin et Franc Schuerewegen, «Le peu d'existence», dans *Pouvoir de l'infime. Variations sur le détail. Pour Raymond Mahieu*, Presses universitaires de Vincennes, 1997, p. 7-14.

8. Albert Piette, *Ethnographie de l'action*, Métailié, 1996, cité par L. Rassin et F. Schuerewegen, *ibid.*

en toute rigueur par Montesquieu, et cela parce que se joue dans cette distinction intellectuelle le statut du détail et du particulier: or, il apparaît bien que *détails* et *cas particuliers* émaillent de *L'Esprit des lois*, et que l'on peut soupçonner dans cette «prolifération» une puissance de résistance à la sollicitation du traité systématique, pédagogique, volontiers suspecté d'ailleurs par l'esprit philosophique.

Ces éléments, *détail* et *cas particulier*, sont en quête d'un statut qui fait l'objet d'une réflexion continue dans l'œuvre de Montesquieu. Il ne s'agit que de résister à la tentation de les renvoyer à la condamnation classique du détail «polluant», ou à sa variante positive, l'objet *curieux*, ou encore de leur conférer la noblesse du «détail «interprétable» et fonctionnel des modernes», si l'on suit la périodisation un peu dogmatique d'Albert Piette : autrement dit d'indice ou de trace, dans la perspective du *paradigme indiciel*⁹, impeccablement défini par Carlo Ginzburg, qui ne se constituerait comme tel en effet qu'à la fin du XIX^e siècle.

Nous tenterons donc de repérer dans l'œuvre de Montesquieu cet usage du détail, qu'il nous incombe de *détailler*, et de proposer une analyse de son économie, au sens à la fois de son épargne, de sa distribution et de sa circulation.

L'interrogation sur le rôle du *détail* dans l'écriture et la pensée de Montesquieu, et spécialement dans *L'Esprit des lois*, rencontre des textes qui théorisent le *détail*, d'une manière qui peut paraître contradictoire dans la mesure où il semble osciller entre relégation et convocation abrupte de détails. Mais cela mérite une lecture attentive à la différence des situations d'énonciation, selon que l'on rencontre la voix du commentateur, celle qui énonce les intentions ou fait allusion à une méthode de travail, celle de l'analyse qui indique sinon un mode d'emploi, du moins un certain mode de lecture et de mise en relation des phénomènes, ou la voix descriptive, à titre d'exemples. Une première approche du métadiscours présent dans *L'Esprit des lois* suggère qu'il se réfère à l'exigence rhétorique de ses contemporains: épargner les détails serait le signe de «la grandeur et de l'étendue» de l'esprit¹⁰, quand «l'esprit de détail», dans la langue classique, désigne une aptitude à l'analyse inséparable du récit circonstancié d'une affaire, de «l'énumération étendue»¹¹ d'éléments relatifs à l'objet du

9. Carlo Ginzburg, *Mythe, emblèmes, traces. Morphologie et histoire* (1986), trad. fr. Flammarion, 1989, p. 139 et suiv.

10. *Discours contenant l'éloge du duc de la Force*, OCI, p. 60.

11. Article «Détail», *Encyclopédie*, t.IV, 1754, p. 900.

discours – en ce sens, de fait, le détail est toujours «long», l'adjectif dénotant aisément un processus fastidieux épargné au destinataire: c'est Usbek écrivant «il me serait aisé d'entrer dans un long détail et de te faire voir que [...]», où le conditionnel conjure en l'occurrence la prétérition¹². Montesquieu souscrit à la nécessité de sacrifier les détails, au nom d'une esthétique («Ces détails mêmes, je ne les ai pas tous donnés; car, qui pourrait dire tout sans un mortel ennui?», préface de *L'Esprit des lois*), ou au nom de l'essentiel, comme le signifient exemplairement les avertissements des livres XIX et XX: «Cette matière est d'une grande étendue. [...] Il faut que j'écarte à droite et à gauche, que je perce, et que je me fasse jour»; «Les matières qui suivent demanderoient d'être traitées avec plus d'étendue; mais la nature de cet ouvrage ne le permet pas. Je voudrais couler sur une rivière tranquille; je suis entraîné par un torrent.»¹³ L'étendue de l'esprit ne s'identifie pas à celle du sujet. Le travail et la lutte, que suggèrent les images, introduisent une dynamique étonnamment physique dans la poursuite du traité. Affronter la multiplicité et la complexité des phénomènes est incompatible avec l'affinement des détails («Je crois que, dans une matière aussi compliquée que celle-ci, il faut éviter d'entrer dans de trop grand détails»¹⁴), avec le projet et le style même du traité. Cela engage une question de méthode, le *détail* s'opposant au *principe*, et tenant de l'exemple¹⁵. Les travaux sur le manuscrit de *L'Esprit des lois* montrent le «travail d'élagage» et de choix opéré par l'écrivain¹⁶. Cela prend sens dans l'élaboration d'un modèle de construction du lecteur qui valorise l'ellipse, «en contradiction absolue avec l'exigence cartésienne»¹⁷, analytique précisément, comme manière d'inciter le lecteur à penser par lui-même («Mais il ne faut pas toujours tellement épuiser un sujet qu'on ne laisse rien à faire au lecteur. Il ne s'agit pas de faire lire, mais de faire penser»¹⁸). Tout cela concerne essentiellement les liens logiques, la clarté rhétorique de l'exposé, dont ce n'est certes pas le lieu ici de reprendre les aspects et les enjeux¹⁹. Mais si les détails semblent emportés par le refus

12. Jean-Patrice Courtois me signale, entre mille exemples possibles, la préface de *Bérénice*: «Mais toutes ces règles sont d'un long détail, dont je ne leur conseille pas de s'embarasser.»

13. *L'Esprit des lois* XIX, 1, OC II, p. 556, et XX, 1, p. 585. Désormais je citerai en abrégé en *EL*, suivi du numéro du livre et du chapitre.

14. *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, OC II, p. 52.

15. Cf. Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou de l'éducation*, OC IV, livre IV, p. 500: «[...] Voici le principe; le détail des règles n'est pas de mon sujet [...]».

16. Georges Benrekassa, *Le Langage des Lumières. Concepts et savoir de la langue*, PUF, 1995, p. 302.

17. Bertrand Binoche, *Introduction à De l'esprit des lois*, PUF, 1998, p. 10.

18. *EL*, XI, 20, p. 430.

19. Je renvoie à B. Binoche, «Introduction», ouvr. cité.

d'«épuiser» la matière et l'intelligence du lecteur, symétriquement, «le refus d'une esthétique de l'uniforme», bien fait pour désorienter le lecteur, donne sa place à toute une échelle de détails. Et si l'hypothèse qui porte *L'Esprit des lois* ne tient pas à l'exposé d'un «savoir» mais à une lecture des phénomènes, cela rend possible une interrogation sur la valeur non pas seulement illustrative, mais épistémologique du singulier, qui pourrait d'abord être réduite à une soumission du particulier à la loi, du détail au principe: «Plus on réfléchira sur les détails, plus on sentira la certitude des principes.» (préface de *L'Esprit des lois*)

Montesquieu a pu être caractérisé en regard de cela par un «amour décidé du détail», qui tient à son regard d'historien et de juriste; le *cas particulier* et les *singularités* de l'histoire ont évidemment leur place dans son entreprise, même s'il en conjure régulièrement la prolifération. Il faut alors se demander si cet «amour» et ce «plaisir [...] du singulier» valent pour eux-mêmes, comme une forme d'expansion stylistique rococo d'une idiosyncrasie pleine de «l'envie de savoir» dont Montesquieu dote le personnage d'Usbek au début des *Lettres persanes*. C'est bien en «moderne» que nous nous interrogerons d'un autre point de vue sur la signification de ces *détails* dont fourmille *L'Esprit des lois*. *Détail?* mais que saisir dans cet impressionnant monument textuel, que peut-on qualifier de *détail*, de *punctum*²⁰ ici? les références d'une folle érudition, les énumérations de faits anecdotiques? les «saillies» dont Montesquieu émaille un texte qui y est rebelle en principe? Doit-on voir dans les *cas particuliers*, «momentanés», «extraordinaires» une catégorie spéciale du *détail*, de la «détaille» de l'histoire, des mœurs et des lois? de nombreux éléments assurément peuvent postuler au statut de *détail*, à la lectrice alors d'interpréter leur relation aux «règles» et aux lois, aux «principes» et à la logique discursive de l'ensemble d'un texte qui résiste à tout ordonnancement, où par excellence la «recension» est vaine²¹. Craignant d'être submergée par ce texte «torrent», nous prendrons les choses «par le menu», puisque *détail* il y a.

Le terme au singulier apparaît chez Montesquieu dans un emploi caractéristique de son origine commerciale, dans la tournure qui oppose «en gros» et «en détail». Mais si vendre «des marchandises en détail»²², les débiter, est une activité tout à fait louable de l'«esprit de commerce», dans certaines conditions, elle se retourne en trafic amoral²³, et c'est dans

20. Roland Barthes, *La Chambre claire. Note sur la photographie*, Gallimard, 1980, p. 73.

21. G. Benrekassa, *Le Langage des Lumières* p. 312.

22. *Lettres persanes* lettre 115, OC II, p. 302; article «Détail», *Encyclopédie*, cité note 11.

23. *EL*, XX, 2, p. 586.

cet esprit que les hommes peuvent être qualifiés de «fripons en détail» dans *L'Esprit des lois*²⁴. Dans les *Lettres persanes* ou les *Considérations sur les [...] Romains*, l'emploi de la tournure est figuré et fait jouer pleinement l'aspect mortifère de l'idée de *détail*, dans la mesure où il s'agit de couper, séparer, diviser une unité, une totalité, de manière inéluctable, progressive, «peu à peu». Évoquant ce qui décime l'humanité, Rhédi parle des «ravages de la chimie», «qui ruine les hommes et les détruit en détail, mais continuellement; tandis que la guerre, la peste, la famine, les détruisent en gros, mais par intervalles.»²⁵ On ruine, détruit, on meurt en détail. Le *détail* mène à la perte. Ainsi, Annibal s'éleva au rang de conquérant tant «qu'il resta avec son armée ensemble»; mais dès qu'il eut à diviser ses forces, «il perdit en détail une grande partie de son armée»²⁶. Le *détail* dans ces contextes a toujours à voir avec un travail de sape sournois et destructeur, qui tient au modèle de l'action rusée du politique, «lime sourde»²⁷. Si la logique de cet aspect du *détail* tend à la division et à la corruption, il faut remarquer qu'on trouve des emplois concordants chez Jean-Jacques Rousseau par exemple, où il s'agit aussi de «corrompre», «détruire», «opprimer» en détail. On n'a donc pas affaire à proprement parler à un emploi spécifique de la part de Montesquieu, mais à un indice qu'on pourrait être tenté de mettre en relation avec la défiance à l'égard du détail discursif, surcharge rhétorique délétère.

À l'origine économique du *détail* se juxtapose son emploi dans le vocabulaire de la critique d'art. Si l'on s'en remet aux *Essais sur la peinture* de Diderot, la question du *détail* tient d'abord au point de vue, dans un contexte naturellement où la peinture se définit comme «imitation de la nature». Il s'agit moins d'emblée d'une scénographie où un petit élément secondaire, un «objet partiel», ferait événement, que d'une maîtrise technique. Le peintre idéalement s'attache à rendre «les objets dans tous les détails». Si le spectateur s'éloigne, son œil «perd de ces détails» jusqu'à ce que tout se confonde, et s'il se rapproche, il les discerne et recouvre à nouveau. Il peut aussi se faire que les détails soient en quelque sorte hypertrophiés, isolés, fixant pour ainsi dire le point de vue: Diderot en donne pour exemple Rembrandt²⁸. À cette question du point de vue, liée à celle de l'éclairage, des jeux d'ombre et de lumière, s'ajoute un choix de nature

24. *EL*, XXV, 2, p. 737.

25. *Lettres persanes*, lettre 105, p. 286; voir aussi lettre 122.

26. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, chapitre IV, *OC* II, p. 91.

27. *EL*, XIV, 13.

28. Denis Diderot, *Essais sur la peinture*, éd. G. May, Hermann, 1984, p. 35.

idéologique sur la représentation du corps et du vêtement, selon que l'on recherche une vision idéalisée, ou au contraire une vision proche de la vie, de «l'user» – Diderot substantive le verbe, comme pour souligner la valeur du détail: il est altération, marque de l'usage et de l'usure qu'imprime la vie au corps et son habit, disséminé en «une multitude infinie de petits accidents intéressants»²⁹. Le détail en peinture contribue donc à la finesse et à la finition de la représentation corporelle, et tient en particulier au rendu de l'enveloppe corporelle, peau et vêtement: selon Littré, «Il se dit, en peinture, des poils, des petits accidents de la peau, des draperies [...]». On est avec Diderot dans cet ordre de l'*accident*, de l'*accessoire*.

Montesquieu s'est montré particulièrement prolix sur le détail dans le domaine artistique dans ses *Voyages*, à propos de la statuaire antique, en un commentaire qui peut bien être «traversé d'énoncés inconscients»³⁰. Il l'envisage dans le cadre d'une analyse historique qui oppose Antiquité et «manière gothique»³¹. S'intéressant aux collections de la galerie du Grand-Duc à Florence, il se penche sur le traitement de la parure, coiffure des cheveux, barbe et dessin des oreilles, ainsi qu'à celui des draperies qui enveloppent à plis légers le corps nu des figures, en un éloge insistant de la courbe et de la grâce antique. De la racine aux pointes, les cheveux frisés, bouclés, relevés en coiffures variées, s'harmonisent, par l'agencement de leur masse et des plis d'ombre et de lumière, avec la rondeur des membres. Ce n'est qu'en passant qu'il remarque l'effet individualisant des coiffures, adaptées à chaque visage, et non fabriquées uniformément par des ouvriers, mais il n'est nullement question de marque du temps ou de l'histoire individuelle au sens où l'entendra Diderot. Ainsi, c'est moins l'idée du «représenté individuel» qui traverse ces pages que la définition d'une idée commune dont les sculpteurs anciens ont su varier l'«application particulière»³².

Montesquieu s'intéresse ici à ce qui sera désigné plus tard comme *détail*, au sens où l'italien dit *particolare*, par opposition au *dettaglio*, «élément que découvre le spectateur, l'analyste», le *particolare* ressortissant à une «typologie de la représentation plastique»³³ et non au point de vue. Il

29. *Ibid.*, p. 37.

30. Jean-Christophe Abramovici, «Entre vision et fantasme: la réception en France des «curieux microscopes» (1660-1800)», dans *Curiosité et libido sciendi*, ouvr. cité, t. 2, p. 371-392.

31. *Voyages*, «Florence», *OCI*, p. 924.

32. Cf. *Spicilège*, *OCII*, p. 1281-1282 : «Nos pensées roulent toutes sur des idées qui nous sont communes; cependant, par leurs circonstances, leur tour et leur application particulière, elles peuvent avoir quelque chose d'original à l'infini comme les visages.»

33. Gérard Dessons, «La stratégie du détail dans la critique d'art et la critique littéraire», dans *Pouvoir de l'infime*, cité ci-dessus, note 7, p. 53-67.

est frappant en outre qu'il mette à l'épreuve cette leçon sur le détail à propos de la sculpture, d'un art qui tend au Beau idéal à travers la déclinaison du particulier, et non à propos de la peinture comme le fait Diderot.

C'est précisément cette statuaire antique qui pour Hegel représentera l'apogée de l'art classique, idéal et spirituel, qui consiste notamment à «dissimuler tous les petits détails du corps qui n'ont de rapports qu'avec la vie animale, veinules, poils, rides de la peau [...]»³⁴. Tous détails qui pour Diderot marquent l'effort d'une peinture attentive à la dimension temporelle de la représentation de l'individuel, de la saisie d'une histoire et d'une idiosyncrasie³⁵ – s'ils ne peuvent être hasardés comme une verrue sur le nez d'Antinoüs. De manière symptomatique, en opposition marquée à cette esthétique, Montesquieu renvoie par ailleurs d'un trait de plume la peinture flamande à la trivialité revendiquée là par Diderot, dans un article du *Spicilège*: «Les peintres flamands imitent bien la nature, mais non pas la belle nature. Leurs peintures n'ont rien de noble. Le Rubens [...] a peint toutes les déesses comme de grosses Hollandaises»³⁶. Si Montesquieu comme Diderot se réfère ici à des artistes postérieurs à la Renaissance, la pratique du détail tient bien à l'origine, à ce moment de la représentation de l'individuel qu'est la peinture hollandaise de Jan Van Eyck et ses contemporains, puis de l'art du portrait en Italie dans la seconde moitié du xv^e siècle, chez un Antonello de Messine par exemple³⁷. Montesquieu n'est pas aveugle à la finesse de ce genre, comme en témoigne une remarque de son catalogue de la galerie Vasari, sur la salle des autoportraits: «On voit, dans le portrait de Carlo Dolci, sa manière finie; tout y est marqué: un poil blanc, une petite raie du linge, la moindre différence sur le collet; tout y est représenté»³⁸. Il s'en tient là: le détail discriminant, individualisant est le gage de l'achèvement, de la finition exhaustive du portrait. Un poil blanc peut bien attirer l'œil du spec-

34. Hegel, *Esthétique*, trad. fr. S. Jankélévitch, Flammarion, 1979, vol. 3, p. 131, cité par Jean-Pierre Mourey, *Philosophies et pratiques du détail Hegel, Ingres, Sade et quelques autres*, Champ Vallon, 1996, chap. I, et p. 78. On se reportera surtout à l'analyse de Naomi Schor, *Lectures du détail*, trad. fr. Luce Camus, Nathan, 1994, chap. II.

35. Diderot, *Les Deux Amis de Bourbonne*, éd. L. Perol, Garnier-Flammarion, 1977, p. 87: «Mais que l'artiste me fasse apercevoir au front de cette tête une cicatrice légère, une verrue à l'une de ses tempes, une coupure imperceptible à la lèvre inférieure; et d'idéale qu'elle était, à l'instant la tête devient un portrait [...] et ce visage n'est plus celui de Vénus; c'est le portrait de quelqu'une de mes voisines.»

36. *Spicilège*, OC, p. 1333.

37. Filiation marquée par Tzvetan Todorov, *Éloge de l'individu. Essai sur la peinture flamande de la Renaissance*, Adam Biro, 2000, p. 148, sur le *Retable de l'agneau mystique* de Van Eyck (1432); voir aussi Daniel Arasse, *Le Détail: pour une histoire rapprochée de la peinture*, Flammarion, 1992.

38. *Voyages*, «Florence», OCI, p. 949-950.

tateur, il demeure le paradigme d'un art sans génie, au cœur d'une énumération uniformément factuelle. En réalité, à la trivialité des «grosses Hollandaises» de Rubens, Montesquieu oppose le génie des «grands traits», du «grand simple», qui doit orienter le jugement de goût. On s'aperçoit que le détail ne désigne pas pour Montesquieu une marque individualisante qui irait dans le sens d'un «réalisme» de la représentation; s'il contribue au traitement du relief corporel, cela aurait à voir de manière restreinte avec le «paradigme indiciaire» au sens où le dessin d'une oreille ne fonctionne pas comme signe d'une histoire individuelle de la figure représentée, mais comme *signature* d'une époque de l'art³⁹: «On peut surtout juger de l'antiquité d'une statue par les cheveux, la barbe et les oreilles. Les Anciens avoient une industrie singulière à faire ces parties»⁴⁰. La statuaire antique marque ainsi l'apogée d'un art qui va ensuite tomber en «décadence», pour culminer dans le goût «gothique», caractérisé par la raideur et la «multiplicité des ornements», que Montesquieu et ses contemporains ne cessent de fustiger: «Le trop d'ornements est un très mauvais goût. C'est en quoi le gothique pêche [...] Pour lors, on ne peut pas voir le tout ensemble»⁴¹. Ce que Montesquieu privilégie constamment dans ses remarques sur l'art, c'est une vision de loin, qui permet à l'âme d'«étendre la sphère de sa présence»⁴², en percevant non un amas, une confusion d'éléments indiscernables, mais une totalité ordonnée. Du *détail* on est ainsi passé à l'*ornement* et à l'*accessoire*, au registre de la profusion, de la prolifération, et on sent bien que l'on pourrait poursuivre la sorte de parallèle esquissée plus haut avec Hegel, en substituant *romantique* à *gothique*.

Montesquieu dégage clairement l'idéal de *simplicité* – héritage conceptuel classique (racinien en tout cas, la préface de *Bérénice* est là encore un témoin exemplaire du sens accordé à cet idéal), que symbolise l'art antique, fondé sur le génie du *particolare*, susceptible de se dégrader en *ornement* plaqué, multiplié, infiniment redondant, élément de confusion visuelle et intellectuelle. Mais cette théorie du détail qui cherche à rendre compte de l'art du volume, de la représentation du nu, gomme, ou du moins ne semble pas s'intéresser à l'aspect *particularisant* du détail, celui

39. Carlo Ginzburg, *Mythes, emblèmes, traces. Morphologie et histoire*, trad. fr. Flammarion, 1989, sur la méthode de Morelli, fondée sur l'examen des «lobes des oreilles...», p. 140 et suiv.

40. *Ibid.*, p. 925.

41. *Spicilège*, OC II, p. 1334.

42. *Essai sur le goût*, OC II, p. 1244; cf. article «Génie» de l'*Encyclopédie*, t.VII, p. 582: «L'homme de génie est celui dont l'âme plus étendue frappée par les sensations de tous les êtres [...]».

qui fait de lui un *dettaglio*, un trait singulier qui fait événement et, dégagé de toute gangue énumérative comme de toute «compromission» avec l'«irrationnel»⁴³ dont la manière gothique est l'emblème. C'est dans *L'Esprit des lois* qu'apparaît cet autre usage du détail, qui excède les considérations rhétoriques et discursives indéfiniment ramenées à l'équation trop de détails/pas de génie, et invite à réfléchir sur la réticence pédagogique de Montesquieu, à expliciter les liens entre détails et principes au nom de la pensée. Mais nous le verrons, la perception du détail ne recouvre pas la conscience du cas particulier, de l'événement ou du fait singulier, dont on trouve de multiples exemples dans *L'Esprit des lois*, et qui est constamment décalé par rapport à un cas, à une règle générale qu'il interroge, *res singulares* que l'on pourrait précisément mettre en relation avec le *dettaglio*.

La question du détail est au cœur de la méthode et de la vision anthropologique de Montesquieu. Le terme de vision se justifie d'autant mieux qu'en son centre, dans le livre XIV, l'hypothèse du livre repose sur un dispositif optique qui conduit dans le cabinet du philosophe, dont la mission était ainsi définie, de manière restreinte, par Usbek: «Je passe ma vie à examiner; j'écris le soir ce que j'ai remarqué, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dans la journée. Tout m'intéresse, tout m'étonne: je suis comme un enfant, dont les organes encore tendres sont vivement frappés par les moindres objets.»⁴⁴ Cette vive sensibilité renvoie au postulat physiologique qui sous-tend la fameuse «théorie des climats» et qui pourrait être comparé à ce qui fonde le procès de connaissance dans le «sensualisme» condillacien. Les impressions sensibles sont à l'origine de la formation des idées, de la pensée dans cette optique; Montesquieu n'opère pas exactement cette espèce de raccourci. Pourtant, il confère aux sensations tactiles de la peau, des «fibres extérieures de notre corps», surface d'échange entre l'extérieur et l'intérieur, un effet déterminant dans la construction de l'identité individuelle et culturelle, variant comme on sait selon les aires climatiques: «Dans les pays chauds, où le tissu de la peau est relâché, les bouts des nerfs sont épanouis et exposés à la plus petite action des objets

43. Cf. G. Benrekassa, «*Voluptas noscendi...*», p. 172.

44. *Lettres persanes*, lettre 48; Baudelaire retrouvera ce rapprochement entre un regard adulte (celui du génie, de l'artiste, dans son cas) et la «curiosité profonde et joyeuse» de l'enfant, à travers une scène de toilette, où un fils observe son père en *peintre*, «les muscles des bras, les dégradations de couleurs de la peau nuancée de rose et de jaune, et le réseau bleuâtre des veines», *Le Peintre de la vie moderne* (1863), Le Seuil, 1968, p. 552. Quel fil relie ainsi ces éléments, et semble signifier qu'il n'y a pas de *savoir*, pas de *science* des corps – et du «corps de l'histoire»? Est-ce cela que Montesquieu veut dire quand il écrit «Et moi aussi, je suis peintre», ai-je dit avec le Corrège», dans l'étonnante clause de la préface de *L'Esprit des lois*?

les plus foibles. Dans les pays froids, le tissu de la peau est resserré, et les mamelons comprimés; les petites houppes sont, en quelque façon paralytiques; [...] Mais c'est d'un nombre infini de petites sensations que dépendent l'imagination, le goût, la sensibilité, la vivacité »⁴⁵. C'est d'un nombre infini d'observations, de lectures, et de leur «élagage» que dépend l'élaboration conceptuelle de *L'Esprit des lois*. je renvoie ici encore à l'analyse par Georges Benrekassa de la phrase des *Pensées*: «Il fallait beaucoup lire et il fallait faire très peu d'usage de ce qu'on avait lu »⁴⁶.

Usbek, œil vivant, frappé «par les moindres objets», représente une figure d'observateur dont on pourrait craindre une sorte d'éparpillement, ou qu'il soit rattrapé par la polymathie des anciens, puisque «tout» l'intéresse sans qu'aucune hiérarchie apparaisse, encore moins cette vision «ordonnée» du génie systématique. Cependant, cette figure d'observateur, qui examine tout, qui s'imprègne des sensations les plus diverses, qui n'écarte pas *a priori* les «moindres objets», s'incarne dans le livre XIV de *L'Esprit des lois*. Elle s'incarne ici à travers la circulation d'observations physiologiques, qui se focalisent dans le chapitre II sur «notre peau» puis de manière inattendue sur la fameuse langue de mouton, «objet partiel» s'il en fût, placée sous le microscope. Le protocole d'observation et la description, qui décline les mêmes termes qu'à propos de «notre peau» (*tissu* de la langue, qui apparaît «couverte de *mamelons*», où l'on aperçoit de «petits poils» ou «petits pinceaux»), met en scène le sujet de l'observation («J'ai observé», «j'ai vu») qui a recours à un instrument optique. Si la perception est médiate, elle n'en relie pas moins la faculté visuelle, sensible, de l'observateur, au travail d'induction généralisante qui lui permet de poser le rapport entre un climat et une culture (pour le dire en bref).

Voilà donc placée au cœur du livre l'émergence d'un *Je* proprement incarné, et une plongée, à travers l'observation minutieuse de la peau, d'une langue, enfin d'un *tissu* organique, jusque dans l'épaisseur du corps sensible. Aucune solution de continuité entre la peau humaine et la langue de mouton. Là surgit le *je* de l'observateur, dont le regard seul produit la preuve empirique renouvelée d'une irritabilité traduite en termes de sensibilité, d'un pouvoir de *réaction* modulé selon les individus et les peuples, et le climat où ils vivent. Le protocole d'expérimentation anatomique confère tout son *relief* au détail de l'observation, bien loin du mépris que semblait manifester Montesquieu dans ses *Observations sur l'histoire naturelle* (1721): il ne faut pas beaucoup d'esprit, déclarait-il, «pour voir un

45. *EL*, XIV, 2, p. 475.

46. G. Benrekassa, *Le Langage des Lumières* p. 303.

ciron dans le microscope». Autrement dit, la vision seule, la saisie d'une observation isolée, pour pertinente qu'elle soit, n'est pas d'un grand poids, somme toute, en regard de l'élaboration d'un *système*: «Celui qui ne saura pas faire un système comme Newton, fera une observation avec laquelle il mettra à la torture ce grand philosophe; cependant Newton sera toujours Newton, c'est-à-dire le successeur de Descartes, et l'autre un homme commun, un vil artiste, qui a vu une fois, et n'a peut-être jamais pensé.»⁴⁷ Il y aurait certainement à commenter l'ironie de l'équation inductive entre l'homme et le mouton, qui passe par ce dispositif optique où justement «la simple vue» – médiate – est censée faire la preuve de l'hypothèse anthropologique⁴⁸. Mais ce qui apparaît, c'est qu'au sein même de l'empirisme philosophique, le statut de l'observation, en tant qu'il est lié à celui du *détail*, du partiel, qui pourrait se transformer en obstacle, en «cas particulier» qui mette à mal (*torture*) le système, est en question. D'une certaine manière, «l'esprit de détail» doit le céder à un «esprit d'observation» pour reprendre l'exigence définie par Réaumur dans son *Mémoire pour l'histoire des insectes* (1734)⁴⁹, dont les modalités et les limites doivent être définies.

L'empirisme requiert en fait le *système*, l'observation de détail qui peut aller jusqu'à la perception de l'«infiniment petit» (Montesquieu évoque «une partie infiniment petite» du nerf qui affleure à la surface de la peau) doit intégrer «le corps de l'histoire», comme si le morcellement apparent de la réalité convergeait vers une rationalité d'une extrême complexité à décrire. Toute une configuration du détail peut alors apparaître, qui met en place une échelle du détail peut-être trompeuse, puisqu'elle confère en fait le pouvoir de l'événement – encore faut-il en préciser les modalités – aux «choses qui paroissent les plus indifférentes», à ce qui demeure «imperceptible *de loin*». Le dispositif optique matérialisé par le microscope attire l'attention sur ces changements de focale, sur le jeu nécessaire entre une vision de près et de loin. Il reste enfin que Montesquieu se met en scène, au microscope, et *scénographie* à travers l'instrument et le récit de ses observations sur la langue de mouton, la mise en relation de l'infime (et ses avatars) et des rapports qui régissent l'articulation d'une nature qui s'inscrit jusque dans les *fibres* de notre corps, et des comportements, des mœurs et des lois des gouvernements humains.

47. *Observations sur l'histoire naturelle*, OCI, p. 43.

48. Cf. Sheila Mason, «La physiologie des mœurs selon Montesquieu», *Actes du colloque international de Bordeaux* (1998), Louis Desgraves éd., Bordeaux, Académie de Bordeaux, 1999, p. 386-395.

49. Cité par J.-C. Abramovici, article cité.

L'Esprit des lois fait état d'une perception culturelle de l'esprit de détail. Il y a ce qu'on pourrait appeler des cultures du détail. Dans son *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, Montesquieu le repère notamment dans «les livres de Confucius» et dans le Talmud. Mais une remarque comme celle-ci: «L'extraordinaire dans le petit, qui fait le caractère du Talmud, comme l'extraordinaire dans le grand fait celui des Livres saints, a beaucoup étrenci la tête des docteurs juifs»⁵⁰, paraît à première vue ramener à l'équation évoquée plus haut, et dont il faut bien sortir si l'on veut percevoir l'originalité de l'usage du détail reconnu par Montesquieu.

Dans un premier temps, on conçoit en effet bien l'extension de cet emploi du détail à travers lequel convergent exigences littéraire, artistique et juridique.

Si on s'intéresse simplement aux occurrences du terme même de *détail* dans *L'Esprit des lois* on remarque – cela n'est guère surprenant – qu'il est corrélé à la mention de rites religieux, ou de lois⁵¹. En matière religieuse, la spécification des rites ne ressortit pas aux dogmes et aux lois, qui devraient rester généraux, au risque de faire obstacle à la pratique religieuse, voire à sa diffusion⁵². À cela correspond en matière juridique la même exigence de simplicité. Montesquieu oppose par exemple les *règlements* de police qui «s'occupe[nt] perpétuellement de détails», aux *lois* dont la transgression est l'affaire du magistrat⁵³ (où se dessine la distinction du droit commun et du droit pénal). La particularisation infinie du droit est le propre du droit féodal, essentiellement local⁵⁴, réfléchi dans les lois du gouvernement monarchique contemporain; une société qui repose sur une différenciation sociale extrêmement fine produit par exemple un droit patrimonial à son image :

Ainsi, parmi nous, les biens sont propres, acquêts ou conquêts; dotaux, paraphernaux, paternels et maternels, meubles de plusieurs espèces; libres, substitués; du lignage ou non; nobles en franc-aleu, ou roturiers, rentes foncières, ou constituées à prix d'argent. Chaque sorte de bien est soumise à des règles particulières; il faut les suivre pour en disposer: ce qui ôte encore de la simplicité⁵⁵.

50. *Essai sur les causes...*, OC II, p. 58; cf. *Lettres persanes*, lettre 48, sur les officiers subalternes «dont l'esprit s'est rétréci dans les détails, et qui, par l'habitude des petites choses, sont devenues incapables des plus grandes». Au génie capable d'une vision panoptique, s'oppose banalement le petit esprit: voir Saint-Lambert, article «Génie», *Encyclopédie*.

51. Voir aussi *Lettres persanes*, lettre 129, OC I, p. 322: sur les législateurs, «hommes bornés», qui «se sont jetés dans des détails inutiles», etc.

52. «Dans les lois qui concernent les pratiques du culte, il faut peu de détails; par exemple des mortifications, et non pas une certaine mortification.», *EL*, XXIV, 26, p. 735; XXV, 4, p. 739.

53. *EL*, XXVI, 24, p. 775.

54. *EL*, XXVIII, 45.

55. *EL*, VI, I, p. 309.

C'est à partir de telles analyses que Montesquieu en vient à formuler une exigence de simplicité juridique, par laquelle évidemment il sort très nettement du cadre descriptif de l'historiographie. Il réunit dans un même mouvement ce qui est le style et l'objet des lois: «Le style en doit être concis», «le style des lois doit être simple»; «Lorsque, dans une loi, les exceptions, limitations, modifications ne sont point nécessaires, il vaut beaucoup mieux n'en point mettre. De pareils détails jettent dans de nouveaux détails»⁵⁶. Le *détail*, dans ces cas, a bien à voir avec la notion de particularisation, de différenciation, qui s'oppose à l'idéal de *simplicité* exprimé par ailleurs dans le domaine proprement esthétique. On sait qu'il a ses limites, incarnées par la simplicité redoutable des lois despotiques.

Mais la Chine offre une sorte de modèle de «culture du détail», où il ne s'agit pas exactement de la même chose. Ce n'est plus de cette particularisation infinie (par exemple du droit, à l'image de la structure sociale du gouvernement monarchique) qu'il s'agit: Montesquieu fait apparaître à son propos une autre configuration de l'incidence du détail, où l'on sort de cette logique pour pénétrer dans sa vision anthropologique.

Prenons un détail aussi «indifférent» que «tous les matins une belle-fille se lève pour aller rendre tels et tels devoirs à sa belle-mère»⁵⁷: cela n'est même pas présenté comme un fait singulier, particulier en tant que tel à la culture chinoise. Mais la déférence manifestée à l'égard de la mère de l'époux n'est pas un acte privé, isolé: l'humilité de la belle-fille porte en elle toute une civilisation qui ne sépare pas les rites religieux des codes civils; elle est le signe du respect qui régit l'ensemble d'une société fondée sur «le respect pour les pères», et donc des relations entre générations, mais aussi entre «les magistrats et ceux qui leur étoient soumis», entre l'empereur et ses sujets. C'est précisément son intégration dans la vie chinoise, dans des *pratiques* rituelles liées à la structure politique de la Chine qui en fait dans ce contexte, un détail qui «mène logiquement à l'ensemble»⁵⁸ et signifie cette configuration singulière où les mœurs et les lois sont inséparables. Le chapitre 19 tout entier réfléchit sur ce que l'index décrit ainsi: «Comment les choses qui paraissent de simples minuties de politesse y tiennent à la constitution fondamentale du gouvernement». On a affaire dans ce cas au type-idéal de la relation la plus étroite du détail à l'ensemble, de la *minutie* qui tient aux mœurs, des «choses qui paroissent

56. *EL*, XXIV, 16, p. 876, 878.

57. *EL*, XIX, 19, p. 570.

58. Honoré de Balzac, *Théorie de la démarche*, cité par G. Dessons, «Stratégie du détail», article cité.

sent les plus indifférentes» enfin, avec la constitution politique d'un pays, fondée sur un ordre patriarcal très fort. De manière très condensée et explicite, ce chapitre offre donc une application particulièrement éclairante de la théorie du détail qui est exprimée dans le texte. La valeur significative qui lui est conférée s'enlève sur l'hypothèse d'une liaison et d'une rationalité (pour employer le concept weberien) des faits *a priori* «les plus indifférents», de ces «effets légers, imperceptibles de loin», dont une situation donnée (un temps de guerre) fait d'un coup percevoir la pertinence⁵⁹. Ils sont comme l'envers ou le négatif des *res singulares* dotées du pouvoir de l'événement «qui mobilise ou sidère»⁶⁰, au plus près du *punctum* de Roland Barthes. Usbek évoquait un vieux guerrier ridicule qui incarne cette liaison des phénomènes sur un mode totalement ironique : «Il se croit si nécessaire à notre histoire, qu'il s'imagine qu'elle finit où il a fini: il regarde quelques blessures qu'il a reçues, comme la dissolution de la Monarchie»⁶¹. Le fait qu'incidemment, cela nous ramène à la définition esthétique du détail comme stigmaté individuel, ressortit apparemment à un paralogisme. L'essentiel est en fait que dans cette configuration, le *détail* est très différent du *cas particulier*. Il détient sa *singularité* précisément de son intégration à un type de gouvernement donné, s'agissant de la Chine en l'occurrence. Le détail *per se* n'a pas de sens, il est indifférent, nullement «significatif» ou «indiciaire»⁶². La vision anthropologique s'exerce précisément grâce à un *regard* disposé d'une certaine manière (vues de trop près ou «de loin», les choses demeurent ou «indifférentes» ou «imperceptibles»), dans la mise en relation de ce qui devrait paraître insignifiant et d'un système politique. La «longue chevelure des rois Francs» ressortit à ce type de détail: une coiffure, une simple «technique du corps» prend sens dans une éthique de la simplicité barbare, étrangère au luxe (elle leur tenait lieu de «diadème») ⁶³. Détail inattendu, d'abord frivole, sa mention encadre un très court chapitre, dans son titre et sa clause. Il est enchâssé dans une série de développements (chapitres 22 à 31) sur la loi salique et les régimes matrimoniaux et de succession des barbares Germains, auxquels il est rattaché par la périphrase d'envoi, reprise comme un leitmotiv («Les peuples qui ne cultivent point les terres»). Le

59. *EL*, XIV, 2, p. 475.

60. G. Benrekassa, article cité, p. 169.

61. *Lettres persanes* lettre 48, *ŒCI*, p. 200.

62. Cf. *EL*, XVIII, 15: pour des exemples de la fonction indiciaire de certains détails, figures tracées sur un rivage...

63. *EL*, XVIII, 23, p. 549.

chapitre 23 impose une respiration «musicale»⁶⁴, à la suite du très long exposé sur la loi salique, il donne un rythme à la lecture, en introduisant un détail concernant les mœurs à l'intérieur d'une histoire du droit.

Le *détail* est à l'articulation de l'ordre des mœurs et de celui des lois. Il pourrait même avoir une valeur discriminante dans l'exploration de cette articulation. Rites, mœurs et lois apparaissent étroitement imbriqués dans la civilisation chinoise. Dans la minutie des détails qui codifient le comportement des Chinois, s'exerce un pouvoir qui traverse l'ensemble de la vie publique et privée, et repose sciemment sur la confusion entre les différents *codes*, religieux, civil et moral; il opère ainsi un brouillage de la hiérarchisation des valeurs⁶⁵.

Un autre cas montre l'importance du traitement du détail et sa valeur discriminante concernant la relation des mœurs et des lois. Il s'agit cette fois de la Russie de Pierre I^{er}. Il est question de la manière dont on peut «changer les mœurs et les manières d'une nation»; dans l'intention d'occidentaliser ses sujets, Pierre I^{er} avait instauré une loi sur la parure: «La loi qui obligeoit les Moscovites à se faire couper la barbe et les habits, et la violence de Pierre I^{er}, qui faisoit tailler jusqu'aux genoux les longues robes de ceux qui entroient dans les villes, étoient tyranniques». Couper, tailler: une violence politique s'exerce sur les individus, dans leur corps et leur parure. Le *détail*, barbe et habit, est ainsi brusquement renvoyé à son étymon, avec toutes les implications que l'on sait quand il s'agit du «despotisme oriental» (on apprend ainsi qu'il faut «écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment»⁶⁶ – quelle expérience produit ainsi l'hyperbole?). La loi dans ce cas entre en conflit de manière brutale avec les mœurs; et surtout, sa «légitimité» est mise en cause, alors que l'exemple, qui tient aux seules manières d'être, eu suffi à inciter les gens à modifier leurs habitudes, leurs comportements, leurs mœurs, comme le montra le changement de stratégie de Pierre I^{er} lui-même⁶⁷.

Si l'on suit un certain fil, le *détail*, objet partiel (cheveux et barbe, peau, langue, parties du corps, vêtement), reconduit par les voies les plus diverses à l'ordre du corps, en ce qu'il incarne le lieu privilégié du pouvoir et du désir, de l'articulation du privé, de l'intime et de l'infime, et du

64. Cf. G. Benrekassa, *Le Langage des Lumières* p. 299.

65. «Les livres de Confucius, qui confondent un détail immense des cérémonies civiles avec les préceptes de la morale, faisant marcher d'un même pas les choses les plus puérides et les plus essentielles, affectent beaucoup l'esprit des Chinois», *Essai sur les causes qui peuvent affecter les esprits et les caractères*, OCII, p. 58.

66. *EL*, XIV, 2, p. 477.

67. *EL*, XIX, 14, p. 564.

public, des mœurs et des lois. L'exemple des lois des Germains concernant les insultes faites aux femmes peut symboliser l'imbrication de ces différents niveaux: «Si l'on découvre une femme à la tête, on paiera une amende de six sols; autant si c'est à la jambe jusqu'au genou; le double depuis le genou.»⁶⁸ Toute une économie du détail corporel et du regard, du crime des yeux, comme le souligne Montesquieu, se dessine ici.

Les détails sont soustraits à la perception négative dont ils faisaient l'objet à l'époque classique, malgré l'effort de réflexion sur sa propre pratique qui fait que Montesquieu les écarte parfois comme ces *cas particuliers* qui sont autant de grains de sable dans une mécanique, selon la formule qui clôt le livre XVII. Les élaguer ou les distribuer constituent une autre forme d'économie qui traverse l'ensemble du texte, lui intime son rythme, ses changements de point de vue, de focalisation, de l'infiniment petit à la puissance panoptique du projet. Ils marquent le travail de l'individuel dans l'anthropologie de Montesquieu, ancrée dans le corps du philosophe, faisant surgir quelque chose d'*irrationnel* (d'épidermique?) qui est constamment soumis à une vision et une lecture qui lui confèrent une *singularité* à l'intérieur d'un système. Le *cas particulier* constitue un *accident*, un *hapax*, une exception «momentanée»⁶⁹ qui oblige à moduler la règle, qui introduit des différences où règne une uniformité apparente⁷⁰. Le *détail*, pour autant que son emploi restreint au domaine du corps ait un sens, n'est pas exactement du même ordre: il est du côté de l'*accessoire* – qui n'a bien sûr rien à voir avec l'ornement –, jamais flottant, incertain ou gratuit. S'il entre dans le procès de la particularisation à l'œuvre chez Montesquieu, sa signification et sa logique tiennent aux rapports exprimables – et non nécessairement exprimés – entre son caractère infime et apparemment indifférent, et un type de gouvernement. Marqueur de la relation entre les mœurs – le souci du corps, l'*habit* et l'*habitus* apparaissent désormais chargés d'une dimension politique⁷¹ –, et les lois, il apparaît comme un élément méthodologiquement et théoriquement essentiel à la vision anthropologique.

Caroline JACOT GRAPA
Université de Cergy-Pontoise

68. *EL*, XIV, 14, p. 488.

69. «cas momentanés», *EL*, X, 2.

70. *EL*, XXIX, 18, «Des idées d'uniformité», p. 882; mon article, «Lois du corps dans les *Considérations* et *L'Esprit des lois*: une pensée du particulier», *Actes du colloque international de Bordeaux* (1998), ouvr. cité, note 48, p. 403-418, repérait les éléments d'une poétique et d'une «pensée du particulier».

71. G. Benrekassa, «Mœurs comme «concept politique» 1680-1820», *Le Langage des Lumières*, p. 47-97.